

L'ALSACE
Annonces Légales & Judiciaires
 Des conseillers à votre écoute

- > Une seule adresse mail
 ALSLEGALEAL@alsace.fr
- > Un seul numéro 03 89 32 79 04
- > Une équipe de professionnels
 à votre disposition du lundi au vendredi,
 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

LE JOURNAL L'ALSACE est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour le département du Haut-Rhin et l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

Selon l'arrêté du 16 décembre 2015 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,80 euros HT pour l'année 2016.

ADJUDICATIONS DE MARCHÉS ET DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Personne publique : Mulhouse Alsace Agglomération - 2 rue Pierre-et-Marie-Curie - BP 90019 - 68948 MULHOUSE Cedex 9

Objet : Restructuration et extension du multi-accueil L'Eglantine à Friedisheim

Décomposition en lots : Lot n° 1 : Terrassement - VRD ; Lot n° 2 - Gros-œuvre ; Lot n° 3 - Charpente bois ; Lot n° 4 - Couverture / bardage zinc ; Lot n° 5 - Menuiserie aluminium ; Lot n° 6 - Plâtrerie ; Lot n° 7 - Menuiserie intérieure bois ; Lot n° 8 - Electricité ; Lot n° 9 - Sanitaire - CVC ; Lot n° 10 - Sols souples ; Lot n° 11 - Peinture.

Type de procédure : Procédure adaptée (article 27)

Caractéristiques principales : Marché à tranches ; Variantes non autorisées ; clauses d'insertion ; Date prévisionnelle des travaux : début novembre

Critères d'attribution : Lots n° 01 et 02 : Prix (60 %), Valeur technique (40 %) - Lots n° 03, 08, 09, 11 : Prix (50 %), Valeur technique (50 %) - Lots n° 04, 05, 06, 07, 10 : Prix (50 %), Valeur technique (30 %), Qualité (20 %)

Obtention du dossier de consultation : Téléchargement sur <http://www.alsace-marchespublics.eu> (réf. : 16S0042)

Date limite et lieu de réception des offres : le 13 octobre 2016 à 11 h 30, au service Commande Publique (0602) - Entrée A - 2^e étage - Bureau 224 (adresse de la personne publique) ou transmission électronique à <http://www.alsacemarchespublics.eu> (réf. : 16S0042)

Date d'envoi de l'avis : 15 septembre 2016

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SIMPLIFIÉ

Opéra national du Rhin - Opéra d'Europe

Identification de l'organisme qui passe le marché : Organisme de droit public.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Opéra national du Rhin - syndicat intercommunal - Monsieur le Président - 19 place Broglie - BP 80320 - 67008 STRASBOURG Cedex.

Objet du marché : marché de services de transports terrestres, transport des abonnés, saison 2016-2017 (Strasbourg, Mulhouse et Colmar).

Caractéristiques principales :
 Lots n° 1 à 3 : Abonnement Bus Strasbourg - Samedi à 20 h - 3 circuits 5 novembre 2016, 17 décembre 2016, 14 janvier 2017, 13 mai 2017, 3 juin 2017.
 Lots n° 4 à 6 : Abonnement Bus Strasbourg - Dimanche à 15 h - 3 circuits 23 octobre 2016, 20 novembre 2016, 12 février 2017, 30 avril 2017, 25 juin 2017.
 Lots n° 7 à 12 : Abonnement Bus Mulhouse - Dimanche à 15 h - 6 circuits 9 octobre 2016, 27 novembre 2016, 29 janvier 2017, 26 février 2017, 30 avril 2017.
 Lot n° 13 : Abonnement Bus Colmar - Dimanche à 15 h - 1 circuit 9 octobre 2016, 22 janvier 2017, 26 février 2017, 11 juin 2017, 25 juin 2017.
 Lot n° 14 : Transport abonnés Passion et Dimanche matinée de Colmar vers Mulhouse 6 et 8 janvier 2017, 24 et 26 février 2017, 31 mars et 2 avril 2017, 23 et 25 juin 2017.

Durée et délai d'exécution du marché : le marché commencera à compter de la notification jusqu'à la fin de la saison 2016/2017.

Conditions relatives au marché : mode de passager ; procédure adaptée.

Modalités d'obtention/consultation du cahier des charges et de renseignements : www.operanationaldurhin.eu - rubrique marchés publics.

Date et heure limites de remise des offres : réception des offres fixée au lundi 3 octobre 2016, à 12 h au plus tard.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.
 Critère n° 1 : valeur technique de l'offre : 50 %.
 Critère n° 2 : prix : 50 %.

Le syndicat intercommunal se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, ayant remis des offres (article 27 du décret 2016-300 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), dans le respect des principes posés à l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Date d'envoi à la publication : 15 septembre 2016.

PUBLICATIONS LÉGALES

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Madame GALLMICHE Joëlle Jocelyne, demeurant 15 rue de la Gare, 68690 MOOSCH dans le Haut-Rhin en FRANCE, agissant au nom de son enfant mineur ANDRE Lucile Jacqueline Antoinette, née le 6 juillet 2010 à REMIREMONT dans les VOSGES en FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de cet enfant mineur celui de **ANDRE GALLMICHE**.

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

**Tribunal de grande instance de Colmar
 Première chambre civile
 Extrait de jugement
 LJC 16/00081**

Par jugement en date du 11 août 2016 le tribunal de grande instance, première chambre civile a :

- prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de : **Monsieur Giosué BERTELLI**, né le 14 octobre 1973 à ROUBAIX (59100), demeurant 13 rue de l'Etang - Porte 98 - 68300 SOULTZ
- désigné la SELAS KOCH et ASSOCIÉS prise en la personne de M^e David KOCH, mandataire judiciaire, 11 rue de Fribourg, 68027 COLMAR, en qualité de liquidateur.
- fixé provisoirement la date d'insolvabilité notoire au 16 juin 2016

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire liquidateur susnommé dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Tribunal de grande instance de Colmar
 Première chambre civile - R/LJ Civils
 RG 16/00007**

Par jugement en date du 11 août 2016, le tribunal de grande instance, première chambre civile a :

- mis fin à la période d'observation, prononcé la liquidation judiciaire de : **Madame Crystel SERIN**, née le 12 septembre 1989 à MONTPELLIER (34000), domiciliée : chez M. Joël MAQUET, 18 rue des Sources - 68600 BIESHEIM - Infirmière.
- maintenu la date de cessation des paiements au 11 janvier 2016.
- maintenu la SELAS KOCH et ASSOCIÉS prise en la personne de M^e David KOCH, mandataire judiciaire, 11 rue de Fribourg à 68027 COLMAR Cedex en qualité de liquidateur.

Le greffier

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
 Section II - RG n° 16/00817**

La chambre commerciale a, par jugement du 3 août 2016, prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la SAS (associé unique) **RESTAURANT VIA ROMA**, restauration traditionnelle et pizzeria, exploitation de la licence IV, 10is, rue du Maréchal-de-Latrette-Tassigny 68118 HIRTZBACH, RCS MULHOUSE 803 648 088 (146893)

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 25 juillet 2016 ;
- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER, prise en la personne de Maître Pierre CHARLIER, mandataire judiciaire - 21 rue du Printemps - 68100 Mulhouse.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire susnommé dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
 Section I - RG n° 16/00816**

La chambre commerciale a, par jugement du 3 août 2016, prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de l'**EURL JL W.** représentation commerciale dans le domaine de l'habitat, vente, conseil et distribution de produits se rapportant directement ou indirectement à l'habitat, 2 rue du Sénéchal - 68730 BLOTZHEIM, RCS MULHOUSE 798 030 078 (13 B 855)

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 20 juillet 2016 ;
- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER, prise en la personne de Maître Pierre CHARLIER, mandataire judiciaire - 21 rue du Printemps 68100 Mulhouse.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire susnommé dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

PUBLICATION COMPLÉMENTAIRE DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE DU 06/04/2016

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
 RG n° 16/367**

La chambre commerciale a, par jugement du 3 août 2016, désigné la SELAS MULHAUPT & MASOHL, en la personne de Maître Pierre MULHAUPT en qualité d'administrateur avec mission d'assistance et ce dans le cadre du redressement judiciaire de l'**EURL EP** exploitant sous l'enseigne "GLASTINT" traitement, teintage de vitrage, protection solaire et anti effraction dans le domaine de l'automobile et du bâtiment, 5 rue Paul-Henri-Spaak - 68390 SAUSHEIM, RCS MULHOUSE 789 320 025 (12 B 1021)

Le greffier

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
 Section I - RG n° 16/00829**

La chambre commerciale a, par jugement du 3 août 2016, prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de l'**EURL TOUTE UNE HISTOIRE**, exploitation d'une librairie-papeterie, carterie, 3 croisée-des-Lys 68300 SAINT-LOUIS, RCS MULHOUSE 801 071 267 (2014 B 275)

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 1^{er} août 2016 ;
- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER, prise en la personne de Maître Emmanuel HARTMANN, mandataire judiciaire - 21 rue du Printemps - 68100 Mulhouse.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire susnommé dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

DISSOLUTION

VITAMINE EURL
 au capital de 2000 euros
 44 avenue d'Altkirch - 68100 Mulhouse
 N° SIREN 532102910 - RCS de Mulhouse

Aux termes de l'assemblée en date du 15 septembre 2016, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Madame Ouhabia BOUFAIT - 12 cours des Colvets - 68730 Morschwiller-le-Bas a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Mulhouse.

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
 RG n° 15/01091**

La chambre commerciale a, par jugement du 3 août 2016, prononcé la conversion en liquidation judiciaire de la **SARL BOECHE-FRANCO** ; terrassements divers, démolition, 23 rue de Belfort - 68210 MONTREUX-VIEUX, RCS MULHOUSE 353 015 126 (90 B 26)

- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER, prise en la personne de Maître Pierre CHARLIER, mandataire judiciaire - 21 rue du Printemps - 68100 Mulhouse.

Le greffier

AVIS OFFICIELS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2-2016 du président du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges en date du 13 septembre 2016 porte sur le projet de Schéma de Coherence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges arrêté le 24 mai 2016. Elle se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs du 5 octobre 2016 à 8 h 30 au 7 novembre 2016 à 12 h. Le siège de l'enquête est fixé au dans les locaux de Colmar Agglomération, 32 cours Sainte-Anne, 68000 COLMAR. L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, autorité compétente, d'approuver le schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges par délibération.

Le président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M^{me} Anne WAECHTER (Directrice Générale des Services) en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Maurice ZIMMERLE (Fonctionnaire territorial) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier comporte le projet de SCOT Colmar-Rhin-Vosges et le recueil des avis des personnes publiques associées. Il comprend notamment les informations environnementales se rapportant à son objet, avec l'état initial de l'environnement, le résumé non technique, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale émis sur ces documents.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites sur le projet de SCOT, aux lieux, jours et heures définis ci-dessous :

- Locaux du Syndicat Mixte le 5 octobre 2016 de 8 h 30 à 12 h 00
- Mairie de Turckheim, le 12 octobre 2016 de 10 h 30 à 13 h 00
- Mairie d'Ingersheim, le 12 octobre 2016 de 14 h 00 à 16 h 30
- Mairie de Horbouren-Wihr, le 15 octobre 2016 de 9 h 00 à 11 h 30
- Mairie de Metzeral, le 19 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 h 00
- Mairie de Munster, le 19 octobre 2016 de 13 h 30 à 16 h 00
- Mairie de Wintzenheim, le 25 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 h 00
- Mairie de Colmar (salle des objets trouvés, entrée principale puis à gauche) le 25 octobre 2016 de 14 h 00 à 16 h 00
- Mairie de Neuf-Brisach, le 26 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 h 00
- Mairie de Volgselsheim, le 26 octobre 2016 de 13 h 30 à 16 h 00
- Mairie de Wihr-au-Val, le 28 octobre 2016 de 15 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Muntzenheim, le 2 novembre 2016 de 9 h 00 à 11 h 30
- Mairie de Biesheim, le 2 novembre 2016 de 14 h 00 à 16 h 30
- Locaux du Syndicat Mixte le 7 novembre 2016 de 8 h 30 à 12 h 00

Un registre est tenu à la disposition du public dans ces lieux pour y consigner les observations.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable sur le site internet du SCOT : www.scot-crv.fr et dans les lieux de permanences cités ci-dessus. Il sera également consultable au siège de chacun des établissements publics de coopération intercommunale présents sur le territoire du Syndicat Mixte : Colmar Agglomération (32 cours Sainte-Anne à 68000 Colmar aux heures habituelles d'ouverture), Communauté de Communes du Pays de Brisach (16 rue de Neuf-Brisach à 68600 Volgselsheim aux heures habituelles d'ouverture), Communauté de Communes de la Vallée de Munster (9 rue Sébastopol à 68140 Munster aux heures habituelles d'ouverture). Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ; par courrier à l'attention de M^{me} le Commissaire Enquêteur au Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, 32 cours Sainte-Anne, 68000 Colmar ; par courrier électronique dédié : enqueteurpublique-scotcrv@agglo-colmar.fr. Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/188> et les observations, propositions et contrepropositions peuvent également être formulées sur ce site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatif au déroulement de l'enquête publique et rédigera des conclusions motivées au titre de l'enquête, en précisant si elles sont favorables ou non au projet présenté. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport du commissaire enquêteur dans les mairies de chacune des communes duprimaires, dans les Communautés de Communes et d'Agglomération présentes dans le périmètre du SCOT, ainsi qu'au Syndicat Mixte (locaux de Colmar Agglomération), aux jours et heures habituelles d'ouverture. Ces documents seront également consultables pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique : sur le site internet du SCOT (www.scot-crv.fr) et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/188>

Les demandes d'informations sur le déroulement de l'enquête publique ou sur le projet de SCOT Colmar-Rhin-Vosges sont à adresser par courrier à l'attention de M. Yves HEMEDINGER, Président du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, 1 place de la Mairie, Mairie de Colmar, 68021 Colmar ; par téléphone au 03.89.20.67.44 auprès de M^{me} Peggy KILLIAN, Directrice du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges ; par mail à l'adresse électronique scot@agglo-colmar.fr

Cet avis sera affiché au siège du Syndicat Mixte du SCOT CRV, au siège de Colmar Agglomération, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Brisach et dans les mairies de chacune des communes incluses dans le périmètre du SCOT Colmar-Rhin-Vosges.

Yves HEMEDINGER
 Président du Syndicat Mixte pour le SCOT
 Colmar-Rhin-Vosges

L'ALSACE
Annonces Légales & Judiciaires
 > 2 sites de référence en matières d'annonces :
eurolegales.com
et francmarches.com

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ NOTRE SERVICE ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES : eurolegales.com

Journal L'ALSACE
 Tél. 03 89 32 79 04
 ALSLEGALEAL@alsace.fr

francmarches.com
 Le plus grand marché public de France.